

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## REUNION DU 24 MARS 2021

### Présents :

M. Gérard TREMEGE  
M. Patrick VIGNES  
M. Thierry LAVIT  
M. Yannick BOUBEE  
M. Fabrice SAYOUS  
M. Jean-Claude BEAUCOUESTE  
M. Jérôme CRAMPE  
M. Jean-Michel SEGNERE  
M. Gérard CLAVE  
M. Denis FEGNE  
M. Marc BEGORRE  
Mme Valérie LANNE  
Mme Evelyne RICART  
M. André LABORDE  
M. Jean-Claude PIRON  
M. Jean-Christian PEDEBOY  
M. Emmanuel ALONSO  
Mme Christiane ARAGNOU  
M. Erick BARROUQUERE-THEIL  
M. Philippe BAUBAY  
M. Francis BORDENAVE  
M. Jean-Marc BOYA  
M. Jean BURON  
Mme Marie-Henriette CABANNE  
M. Roger-Vincent CALATAYUD  
M. Louis CASTERAN  
M. Jean-Louis CAZAUBON  
M. Jean-Louis CRAMPE  
M. Gilles CRASPAY  
M. Jean-Luc DOBIGNARD  
Mme Andrée DOUBRERE  
M. Philippe ERNANDEZ  
M. Jacques GARROT  
M. Jean-Paul GERBET  
M. Romain GIRAL  
M. Christian LABORDE  
Mme Yvette LACAZE  
M. David LARRAZABAL  
M. Jean-Claude LASSARRETTE  
M. Roger LESCOUTE  
Mme Isabelle LOUBRADOU  
M. Alain LUQUET  
Mme Chantal PAULIEN  
Mme Cécile PREVOST  
M. Guillaume ROSSIC  
M. Paul SADER  
Mme Nicole SARRAMEA

Mme Martine SIMON  
Mme Maryse VERDOUX  
M. Christian ZYTYNSKI  
M. Vincent ABADIE  
Mme Christine ABBADIE-CHELLE  
Mme Elisabeth ARHEIX  
Mme Marie-Christine ASSOURE  
M. Jean-Philippe BAKLOUTI  
Mme Caroline BAPT  
Mme Marie-Paule BARON  
Mme Frédérique BELLARDI  
Mme Angélique BERNISSANT  
M. Serge BOURDETTE  
Mme Elisabeth BRUNET  
Mme Rebecca CALEY  
Mme Danielle CARCAILLON  
M. Rémi CARMOUZE  
M. Jean-Noel CASSOU  
M. Jean-Claude CASTEROT  
M. Claude CAUSSADE  
M. Christophe CAVAILLES  
M. Jean-François CAZAJOUS  
M. Joël CAZEDEBAT  
M. Hervé CHARLES  
Mme Isabelle CHEDEVILLE  
M. Serge CIEUTAT  
Mme Christelle COATRINE  
M. Sébastien CYPRES  
M. Daniel DARRE  
M. Pierre DARRE  
M. Mohamed DILMI  
M. Jean-François DRON  
M. Serge DUCLOS  
M. Jean-Marc DUCLOS  
Mme Christiane DURAND  
Mme Véronique DUTREY  
M. Joseph FOURCADE  
M. Patrick GASCHET  
Mme Sylvie GONZALEZ GOMEZ  
M. Gilbert GRAVELEINE  
Mme Nathalie HUMBERT  
M. Philippe JOUANOLOU  
Mme Agnès LABARTHE  
Mme Evelyne LABORDE  
M. Bernard LACOSTE  
M. Charles LACRAMPE  
M. Paul LAFAILLE

M. Francis LAFON PUYO  
M. René LAPEYRE  
M. Bruno LARROUX  
M. Frédéric LAVAL  
M. Claude LESGARDS  
Mme Catherine MARALDI  
Mme Marion MARIN  
M. Philippe MASCLE  
Mme Sylvie MAZUREK  
Mme Myriam MENDES

M. Stéphane NOGUEZ  
M. Laurent PENIN  
M. Sylvain PERETTO  
M. Patrick PEY  
Mme Marie PLANE  
Mme Claudine RIVALETTO  
M. Robert SUBERCAZES  
M. Alain TALBOT  
M. Jean-Marie TAPIE  
Mme Sandrine TOUZET

**Excusés :**

M. Claude ANTIN  
Mme Francine MATEOS  
M. Pascal CLAVERIE  
M. Ange MUR  
M. François RODRIGUEZ  
Mme Lola TOULOUZE  
M. Guy VERGES  
Mme Laurence ANCIEN

M. Gérard BOUE  
M. Lucien BOUZET  
M. Yves CARDEILHAC  
M. Jean-Pierre FRECHIN  
M. Paul HABATJOU  
Mme Virginie SIANI WEMBOU  
Mme Gisèle VINCENT

**Pouvoirs :**

M. Pascal CLAVERIE donne pouvoir à M. Gilles CRASPAY  
M. Ange MUR donne pouvoir à Mme Yvette LACAZE  
M. François RODRIGUEZ donne pouvoir à M. Jean BURON  
Mme Lola TOULOUZE donne pouvoir à M. David LARRAZABAL  
M. Guy VERGES donne pouvoir à M. Thierry LAVIT  
Mme Laurence ANCIEN donne pouvoir à M. David LARRAZABAL  
M. Gérard BOUE donne pouvoir à M. Charles LACRAMPE  
M. Lucien BOUZET donne pouvoir à Mme Christine ABBADIE-CHELLE  
M. Yves CARDEILHAC donne pouvoir à Mme Valérie LANNE  
M. Jean-Pierre FRECHIN donne pouvoir à M. Robert SUBERCAZES  
M. Paul HABATJOU donne pouvoir à Mme Marie PLANE  
M. Pierre LAGONELLE donne pouvoir à Mme Myriam MENDES  
Mme Virginie SIANI WEMBOU donne pouvoir à M. Frédéric LAVAL  
Mme Gisèle VINCENT donne pouvoir à M. Denis FEGNE

**Absents :**

M. Philippe LASTERLE  
M. Eric ABBADIE  
M. Henri FATTA

\*

\* \*

**M. LE PRESIDENT :** Chers collègues bonsoir. Tout d'abord nous vous présentons nos excuses pour le retard. Il faut dire que le Bureau que nous venons de tenir comportait 41 points, et il y a eu quelques discussions un peu élargies. Je demande à Guillaume ROSSIC,

s'il accepte d'être secrétaire de séance ? Il est secrétaire de séance. La délibération n° 15, sera retirée et sera reportée au Conseil Communautaire du 13 avril, car elle a besoin d'être amendée. Je vous demande si vous êtes d'accord pour approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier ? Est-ce qu'il y a des remarques sur ce compte rendu ? Des amendements ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté, merci. Est-ce qu'il y a des questions sur les marchés inférieurs à 40 000 €H.T. passés par délégation du Conseil Communautaire, donnant délégation de compétence au Président et au Bureau. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des questions sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Communautaire ? Il n'y en a pas non plus ? Nous allons donc aborder les délibérations inscrites à l'ordre du jour, et je vais vous présenter la première.

## **DELIBERATION N° 1**

### **BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA CATLP EN 2020**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Est-ce qu'il y a des questions sur le détail des cessions et acquisitions ? Sachant que dans les acquisitions qui s'élèvent à 1 551 000, il y en a une qui concerne le Parc de l'Adour, et des terrains d'Alstom pour 852 000 euros. Il y a aussi le bâtiment 312 qui appartenait à la CCI. Nous le lui avons vendu il y a une dizaine d'années, elle avait un projet d'hôtel d'entreprises. Compte tenu de l'évolution des réformes des CCI, elle n'est plus en mesure de le réaliser. Nous lui avons racheté le bâtiment au même prix que nous le lui avons vendu il y a 10 ans. Ces 2 cessions, représentent 1 200 000 euros. Vous avez ensuite le détail des cessions. Je précise que ce détail concerne les actes signés. Il y a aujourd'hui pas mal d'actes en cours d'élaboration ou de signatures. J'ai déjà plusieurs rendez-vous qui sont programmés. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Je demande de prendre acte, de ces mouvements. Merci beaucoup de prendre acte de ces informations.

Le Conseil Communautaire prend acte.

## **DELIBERATION N° 2**

### **INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BERNAC-DESSUS DANS LE CADRE DE LA CARTE COMMUNALE**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 3**

### **PRESCRIPTION DE L'ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES-LOURDES-PYRENEES - DEFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITES DE CONCERTATION**

Lecture de la délibération

**M.VIGNES** : Si je peux dire un mot, je voudrais remercier l'investissement de chacun, en particulier de notre partenaire l'AUAT, de notre conseil juridique, dont c'est efforcé d'obtenir le

maximum de sécurité juridique. Et bien entendu les services, au premier rang desquels, Gilles ALARD, qui a notamment pour la courroie de transmission qu'il a été entre les élus, mais également nos partenaires, qu'il soit l'AUAT ou notre conseil juridique, dans des délais très courts, nous a permis la prescription de ce SCoT avant la date fatidique du 31 mars, qui nous aurait été très défavorable si nous l'avions pas fait avant. Voilà j'espère que je n'ai pas été très long.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Ce rapport est excellent, et moi aussi je me félicite de la collaboration avec l'AUAT. Je voudrais aussi saluer l'engagement de nos services, qui ont fait une nouvelle fois la démonstration de leurs compétences, ainsi que vous Monsieur le Président de la commission de l'aménagement de l'espace. Ce rapport me permet de dire quelques mots à nos amis des enclaves, de Gardères, de Séron, et de Luquet. Je discutais, il y a quelques instants, avec eux, ils ont manifesté leur désir de rejoindre notre SCoT. Un courrier vient de m'être remis, je viens d'en prendre acte. C'est un peu comme un appel au secours. Vous avez participé à des réunions du SCoT du Béarn, duquel vous faites parties, compte tenu de la situation territoriale des enclaves, et vous vous sentez totalement étranger. On peut le comprendre. Alors que nous nous tenons à vous, vous le savez depuis longtemps, on l'a démontré à plusieurs reprises. Le PLUi vous en faites partie. C'est un moyen de conserver entre vous et notre agglomération un lien solide. Malheureusement, la demande que vous formulez ne peut être satisfaite, parce que la loi s'impose à nous, il n'y a pas de continuité territoriale, et on ne peut pas, même si vous avez envie d'être avec nous, comme nous avons envie que vous soyez avec nous, comme dans le PLUi, on ne peut pas déroger à cette loi. Par contre je suggère, bien évidemment puisque vous êtes élus de notre agglomération, que vous soyez associés, et je le dis au Président Patrick VIGNES, que vous soyez associés autant que possible, et le plus possible, aux réunions et aux travaux concernant notre SCoT. Vous êtes des nôtres. Ça ne vous empêchera pas d'envoyer un représentant de temps en temps au SCoT voisin. Je vais vous faire la réponse, pour vous confirmer ce que je viens de dire. On prend acte de votre désir de nous rejoindre, de rester avec nous, mais c'est im-po-ssi-ble. Voilà ce que je voulais vous dire. Est-ce qu'il y a maintenant des questions qui concernent le rapport qui vient d'être présenté par Patrick VIGNES ? Qui veut intervenir ? Vous vous présenterez en ayant le micro, s'il vous plaît, parce que je ne vois pas qui vous êtes.

**MME CALEY** : Merci Monsieur le Président. Rebecca CALEY, Tarbes citoyenne écologique et solidaire. Il est question de la définition des modalités de concertation, ce pourrait être l'occasion d'aller au-delà de l'obligation légale de démarches complexes et réunions descendantes, et de créer les conditions d'une réelle participation, d'une concertation des habitants, avec une démarche volontariste et ambitieuse de prospective, imaginer l'agglo de 2030, leur permettant cette imagination, et donc de l'inclure dans le cahier des charges.

**M. VIGNES** : Ce que je peux répondre effectivement, là il s'agit dans cette délibération, d'une définition des modalités de concertation telles qu'elles sont prévues. Ensuite on a prévu évidemment, notamment à travers toutes les réunions publiques qui seront organisées, ou encore l'adresse électronique qui est dédiée, la possibilité que soient déposées toutes les contributions qui se sentiraient utiles, et je n'ose pas dire opportunes.

**M. LE PRESIDENT** : De même qu'on n'empêche personne de communiquer en dehors de l'agglomération et en direction de tout public qui pourrait être intéressé. De même nous répondrons à toutes les sollicitations. Y a-t-il d'autres questions ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 4**

## **ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CLASSEMENT DE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE SUR LA COMMUNE DE TARBES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

### **DELIBERATION N° 5**

#### **PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE D'OSSEN – INTERRUPTION DES ETUDES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons aborder le point n° 6 qui concerne le développement économique. Je vais en profiter pour vous présenter le successeur d'Audrey LEBARS, et lui demande de venir ici. Frédéric si vous voulez bien venir, pour vous présenter devant l'ensemble de nos collègues.

**M. PINNA** : Mesdames et Messieurs merci beaucoup. Je voudrais commencer par vous dire que je suis très heureux de pouvoir travailler pour un territoire qui est aussi magnifique, je n'en suis pas originaire, mais ça m'est apparu immédiatement. Remercier le Président, et également les élus, que j'ai pu déjà voir, qui me laissent cette chance de venir ici, d'y travailler. Jusqu'à présent dans mon dernier poste j'étais Directeur de l'Agence Régional de Développement de la Région Centre Val de Loire, l'équivalent d'AdOcc, j'étais basé à Orléans. Quand j'ai postulé, j'ai bien vu qu'au niveau de l'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, c'est une agglomération jeune, mais que beaucoup de choses avaient été faites par ceux et par celles qu'on a beaucoup mentionné Audrey LEBARS, qui a œuvré jusqu'à présent. Qu'il y avait beaucoup de potentiel, que vous aviez su doter la Communauté d'Agglomération d'outils comme on en trouve relativement peu ailleurs, encore, même des fois sur des EPCI plus gros. Il y a beaucoup de potentiel, beaucoup de travail, je dirais, depuis trois semaines que je sillonne tout le territoire, que je rencontre beaucoup de partenaires, je m'aperçois qu'avec l'équipe on va avoir beaucoup de choses à faire, sous la direction de Sylvain BOUCHERON, et notre objectif ça va être de capitaliser ce potentiel, d'obtenir des résultats concrets. Vous savez qu'on sera vraiment à votre service, venir vous rencontrer. Et puis avoir sur le pôle enseignement supérieur et recherches, en matière d'innovation, d'entreprises, de commerces, tout le territoire d'industrie, je dirais sur lesquels qu'il y a un outil vraiment intéressant en matière de rayonnement pour ce territoire, et comme je vous l'ai dit être vraiment sur des objectifs de résultats qui sont extrêmement concrets, pour toutes les communes et les entreprises qui sont sur le territoire. J'espère pouvoir passer beaucoup d'années ici, ne pas retourner je dirais là où il y a des ours polaires, le nord. En tout cas sachez que je serais, avec l'équipe, complètement à votre service. Et merci encore beaucoup, Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Frédéric. Frédéric nous a rejoints début mars, il y a tout juste trois semaines, et en trois semaines il a fait beaucoup de choses. Il a appréhendé les dossiers, sur lesquels nous travaillons depuis de longs mois avec Audrey, avec Jean-Michel, avec le Président de la commission de développement économique. Pascal CLAVERIE. Bonne chance à Frédéric, car votre bonne chance c'est aussi la nôtre. Merci de cette interruption. Maintenant je passe la parole à Jean-Michel SEGNERE.

## **DELIBERATION N° 6**

### **ADHESION 2021 AU POLE DE COMPETITIVITE - POLE EUROPEEN DE LA CERAMIQUE**

Lecture de la délibération

**M. SEGNERE** : Je souhaite bien évidemment, également la bienvenue à Frédéric.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Il est important et fondamental que nous adhérions à cette structure, Pôle Européen de la Céramique. Il ne vous a pas échappé, que lorsque le 1<sup>er</sup> Ministre est venu il y a quelques semaines, les entreprises qu'il est allé visiter, à Bazet, la SCT et Mersen Boostec. Et on a pu tous ensemble, le 1<sup>er</sup> Ministre aussi, et les Ministres qui l'accompagnaient, ainsi que la Présidente de La Région, le Président du Département, ont pu constater, l'évolution tout à fait remarquable de la SCT. Elle a réalisé des investissements pertinents, importants, judicieux, qui font qu'aujourd'hui elle connaît un développement spectaculaire. Je suis sûr que le Maire de Bazet, Jean BURON, doit être fier d'avoir sur son territoire des entreprises comme celles que je viens de citer. Y a-t-il des questions, suite à la présentation de Monsieur SEGNERE ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Je vais maintenant demander à Denis FEGNE de vous présenter le point n° 7. Est-ce que Denis FEGNE peut avoir un micro s'il vous plaît ?

## **DELIBERATION N° 7**

### **AVIS RELATIF A DEUX DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE SUITE A DEBET A L'ENCONTRE DE RENE GARRIGUES ET PATRICK ZAHRA ANCIENS TRESORIERES DE LA CATLP**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Je pense que c'est normal qu'on puisse prononcer cet avis favorable.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 8**

### **MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION LIBRE SCOLAIRE/PERISCOLAIRE LIBRES**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Il paraît naturel de remercier les communes membres du SIMAJE, et le Président du SIMAJE, pour cette décision qui a consisté à réparer une injustice financière qui frappait la commune. Le Maire de Loubajac dénonce cette situation depuis 2 ou 3 ans. On a essayé de trouver une solution. Monsieur le Président du SIMAJE, Maire de Lourdes, et a tous les membres du SIMAJE, tous nos remerciements pour cette démonstration de solidarité en faveur de l'un des vôtres. Monsieur le Maire de Lourdes.

**M. LAVIT** : Monsieur le Président merci. Je ne vais pas être redondant sur vos propos, c'est à peu près la même chose que je voulais dire. Simplement pour souligner cette solidarité territoriale qui a prévalu sur c'est un débat qui trainait depuis plusieurs années et qui satisfait Monsieur le Maire, Guy VERGES, aujourd'hui. Donc la décision avait été prise au vote en SIMAJE, la CLECT a été favorable à cette répartition, le dossier est terminé, on n'en parlera plus de ce dossier latent. Merci Monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci cher ami. On peut aussi noter la pugnacité du Maire de Loubajac. Il a été constant dans ses revendications, justifiées, et il a convaincu. Merci.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 9**

### **MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION LIBRE DOCUMENTS D'URBANISME D'OSSEN**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 10**

### **DM N°2 POUR DES BUDGETS ANNEXES : EAU ET ASSAINISSEMENT**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Je passe maintenant la parole à Jean-Claude PIRON, pour la délibération n° 12. Non, pardon il y a d'abord la délibération n° 11, Monsieur FEGNE encore.

**M. FEGNE** : Je suis vraiment désolé.

**M. LE PRESIDENT** : Il fallait tourner la page, pardon.

## **DELIBERATION N° 11**

### **APPROBATION PAR DELIBERATION CONCORDANTE DE LA REPRISE DES RESULTATS TRANSFERES PAR LA COMMUNE DE BOURS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 12**

### **REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT - SERE-LANSO**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 13**

##### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP ADOUR COTEAUX**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 14**

##### **CONVENTIONS RELATIVES AU FORFAIT POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA CATLP ET LES COMMUNES DE LOURDES ET DE TARBES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Nous allons passer à la proposition n° 16. La 15 étant retirée et sera représentée le 13 avril lors du prochain Conseil Communautaire.

#### **DELIBERATION N° 16**

##### **AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CATLP A LA VILLE DE LOURDES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 17**

##### **CONVENTION DE COOPERATION EN MATIERE D'ORGANISATION DES TRANSPORTS ENTRE LA REGION OCCITANIE ET LA CATLP**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N° 18**

##### **APPROBATION DE CONVENTIONS DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE DE LA CATLP A DES SYNDICATS INTERCOMMUNEAUX REGIES DE TRANSPORTS POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

Lecture de la délibération



**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. Je pense que tout le monde sera d'accord pour considérer, comme nous l'avons fait, qu'un service qui marche bien, avec des opérateurs compétents et dévoués, puisse continuer à fonctionner de la même façon dans l'avenir. Y a-t-il des questions à Monsieur le rapporteur ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 19**

### **CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE SUR LA COMMUNE D'ODOS "TERRAINS FAMILIAUX - OPERATION D'AMENAGEMENT"**

Lecture de la délibération

**M. LE PRESIDENT** : Merci Monsieur le rapporteur. J'imagine que nous serons d'accord pour que chaque fois que possible, on puisse trouver des solutions de sédentarisation pour les gens du voyage qui le veulent bien. Car malgré les solutions de sédentarisation que nous sommes amenés parfois, souvent même, à proposer il y a un refus systématique de certains, qui préfèrent continuer à vivre comme ils le font dans leurs caravanes, en se déplaçant au gré de leurs événements. Il y a là, je pense, une solution avec la commune d'Odos, qui va permettre de réfléchir à d'autres solutions de ce type. Il est évident que les terrains capables d'accueillir la sédentarisation des gens du voyage ne sont pas légions. Il y en a sur la commune de Séméac, sur lesquels nous travaillons. Si dans les communes ici présentes, des terrains susceptibles d'accueillir la sédentarisation de gens du voyage sont disponibles, vous le faites savoir à Jean-Paul GERBET, et à nos services. Merci par avance. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Jean-Claude CASTEROT.

**M. CASTEROT** : Jean-Claude CASTEROT. Moi je n'ai rien sur le principe, mais est-ce qu'on ne génère pas un précédent en autorisant des constructions sur des terrains agricoles et naturels ? Parce que les communes on est soumis à des réglementations assez draconiennes, moi dans l'esprit évidemment il faut bien accueillir ces gens, mais est-ce que les populations ne reviendront pas vers nous en nous disant que nous avons été capables d'accepter ça ? Moi je pose la question.

**M. LE PRESIDENT** : C'est une bonne question Jean-Claude, parce qu'effectivement c'est ce qui risque de se passer. Mais le Maire est souverain sur sa commune. Et par ailleurs il faut quand même constater aussi, que bon nombre de gens du voyage qui cherchent à se sédentariser, le font sur des terrains agricoles, qu'ils vont acquérir à des agriculteurs parfois pour une bouchée de pain, sans l'autorisation des Maires concernés. Ensuite ils viennent nous voir et nous demandent de leur faire les liaisons, parfois de plusieurs kilomètres, pour les canalisations d'eau et l'électricité. Alors je pense qu'il vaut mieux réfléchir et organiser cela, plutôt que de le subir comme c'est trop souvent le cas.

**M. FEGNE** : C'est juste pour compléter ce que disait le Président, Jean-Claude. Prenons un exemple, à Ibos, nous avons 15 hectares agricoles qui ont été achetés par 50 propriétaires issus des gens du voyage, dont nous avons hérité en 2014 de ces 15 hectares normalement dévolues à l'activité agricole, on appelle ça les terrains familiaux. Et ce sont principalement les propriétaires agriculteurs bien entendu qui ont vendu, après on a fait avec la SAFER, etc., on a trouvé quand même des logiques pour préempter, avec la Chambre des notaires aussi, parce qu'il y avait aussi quelques notaires qui acceptaient quelques transactions un peu bizarres. On a arrêté le processus, mais on a quand même aujourd'hui 15 hectares de terrain

cabanisées, normalement dévolues à l'agriculture, et qui appartiennent à environ 50 propriétaires issus des gens du voyage.

**M. LE PRESIDENT** : Madame LOUBRADOU.

**MME LOUBRADOU** : Merci de me donner la parole Président. Ce que je voulais dire en complément de tout ce qui a été dit, c'est que la commune d'Odos se situe uniquement dans les obligations qu'elle a prises dans le cadre du schéma d'accueil des gens du voyage, ni plus ni moins. Il est donc normal qu'elle travaille à remplir ses obligations et les objectifs que le schéma lui a assignés. Comme pour toutes les autres communes, ce n'est pas un sujet forcément facile ou simple à appréhender. Il y a une opportunité, avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie de mener une opération, qui je l'espère, si elle fonctionne bien, peut justement être de nature à aider d'autres Maires, à trouver des solutions, surtout quand on n'a pas la maîtrise du foncier, ce qui est le cas de la commune d'Odos. Il ne s'agit pas bien sûr de prendre sur des terres agricoles. Dans le PLU, la commune d'Odos avait délimité des zones susceptibles de pouvoir accueillir des familles sédentarisées. L'enjeu aussi de cette démarche, c'est de pouvoir racheter leurs terrains aux familles, de pouvoir les remettre en état, pour les rendre un jour à l'agriculture. C'est une longue démarche, mais je crois qu'il faut un peu de volontarisme sur ce sujet, on ne peut pas toujours se contenter de déplorer des situations, dont on a hérité. Les communes doivent veiller à ce qu'il n'y ait plus de transactions ni d'acquisitions comme ça de terrains agricoles, qui ne sont pas vendus pour une bouchée de pain Monsieur le Président, loin s'en faut. Parce que dans le cas d'Odos, les familles ont payé très cher des terrains dont elles ne pourront jamais rien faire, à part les occuper de manière illicite. En ce qui me concerne, j'ai choisi dans le cadre de la commission des gens du voyage, présidée et animée par Jean-Paul GERBET, de trouver des solutions, de les construire avec mes collègues. Et je remercie Jean-Paul, et les services de l'agglomération qui travaillent sur ce sujet. Je remercie également Sylvain BOUCHERON qui a été très réactif par rapport à ma proposition, ce qui permet de démarrer cette action aujourd'hui, car c'est un sujet que je veux pouvoir avoir traité avant la fin de ce mandat. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci Madame le Maire d'Odos. Je pense que l'initiative méritait d'être soulignée. Je rappelle que la commune d'Odos a été une des premières à réaliser une aire d'accueil des gens du voyage quand c'était obligatoire, et qu'aujourd'hui vous faites aussi la démonstration d'un volontarisme sur un domaine particulièrement sensible. Merci à Jean-Paul GERBET de suivre tout ça de près avec diligence et dévouement. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 20**

### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE / SECTEUR « PEYRAMALE - MARCADAL - CHAMP COMMUN » A LOURDES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N° 21**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N °0524HP2019 SIGNEE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE – « SECTEUR ROCHERS » A LOURDES**

Lecture de la délibération

Proposition adoptée à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Je déclare, plus rien n'étant à l'ordre du jour, notre Conseil Communautaire clos. Je vous donne rendez-vous au prochain Conseil le 13 avril. Merci, bonne et belle soirée à toutes et à tous. Et bon match pour ceux qui aiment le football.